

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection**DREAL Bourgogne**

Unité Territoriale de Saône-et-Loire	Subdivision de Mâcon
Nom(s) du ou des inspecteurs : Nahima BOULEBBINA Date de la lettre d'annonce de l'inspection: 22 avril 2010	
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> rapide <input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> non inopinée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
Motif de la planification : Programme pluriannuel de contrôle des installations classées	
Société : Scierie GARMIER SA Commune : La Chapelle Sous Dun Activité: Travail et stockage du bois	Classement: A Priorité : Autres
Liste des installations inspectées : Ensemble du site	
Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - Risques chroniques et déchets 	
Référentiels de l'inspection : <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 95 – 2689–2-2 du 3 novembre 1995 	
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : <ul style="list-style-type: none"> - MM. GARMIER frères, Responsables du site 	
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection : Le site est globalement bien tenu. L'activité principale est le stockage et la découpe de bois. Une activité de traitement du bois est également présente sur le site mais l'exploitant indique que cette activité sera arrêtée dès lors que le stock de produits de traitement présent sur le site sera épuisé (environ 50 à 80 m ³ de bois). Une notification écrite devra être adressée à la préfecture une fois l'activité supprimée sur le site. Les contrôles réglementaires concernant les vérifications des installations électriques et de protection incendie sont à jour. Cependant, les observations ou non-conformités suivantes nécessitent toutefois un suivi particulier :	
> Non conformités : <ul style="list-style-type: none"> - Absence de disconnecteurs sur les arrivées d'eau - La hauteur de stockage dépasse les trois mètres. - La distance réglementaire d'éloignement des piles de bois de la clôture n'est pas respectée. 	
> Remarques : <ul style="list-style-type: none"> - L'atelier n'est pas entièrement fermé - Le suivi des actions entreprises suite aux remarques formulées par le vérificateur des installations électriques n'est pas assuré. 	
Suites envisagées : Courrier à l'exploitant	
Liste des documents établis suite à la visite : <ul style="list-style-type: none"> - Tableau des constats - Lettre de suites à l'exploitant 	
A Mâcon, le 20 août 2010 L'inspecteur des installations classées <i>Original signé</i> Nahima BOULEBBINA	
Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées :	
A Mâcon, le 20 août 2010 Le chef de l'Unité territoriale de Saône-et-Loire <i>Original signé</i> Patrick ROBINEAU	